

# LES ALLOCATAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE AU 30 SEPTEMBRE 2018

Fin septembre 2018, la prime d'activité est versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) de la région à 399 000 bénéficiaires résidant en Île-de-France (pour un montant moyen de 169 euros par mois), soit près de 600 allocataires de plus qu'au trimestre précédent. Au total, en Île-de-France, cette prestation couvre 868 800 personnes et 92 % des bénéficiaires perçoivent une bonification individuelle, traduisant ainsi le soutien de la prestation aux plus actifs. Pour 15,0 % des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans (59 800)

■ La progression des bénéficiaires de la prime d'activité se stabilise sur le troisième trimestre 2018

Avec un nombre de bénéficiaires de 399 000 fin septembre, l'évolution trimestrielle, de l'ordre de + 0,1 % peut être considérée comme quasi nulle, en référence au [tableau 1](#).

Le nombre de foyers, bénéficiant de la prime d'activité, a progressé depuis sa mise en œuvre début 2016 ([cf. figure 1](#)). Cependant, après avoir diminué sur le premier trimestre 2018 puis augmenté de nouveau sur le deuxième, il se stabilise sur le troisième (+ 0,1 % par rapport à juin). Entre septembre 2017 et septembre 2018, l'évolution était plus sensible avec + 5,1 % sur un an bien que moindre que celle

Tableau 1. Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité entre mars 2016 et septembre 2018, en Île-de-France

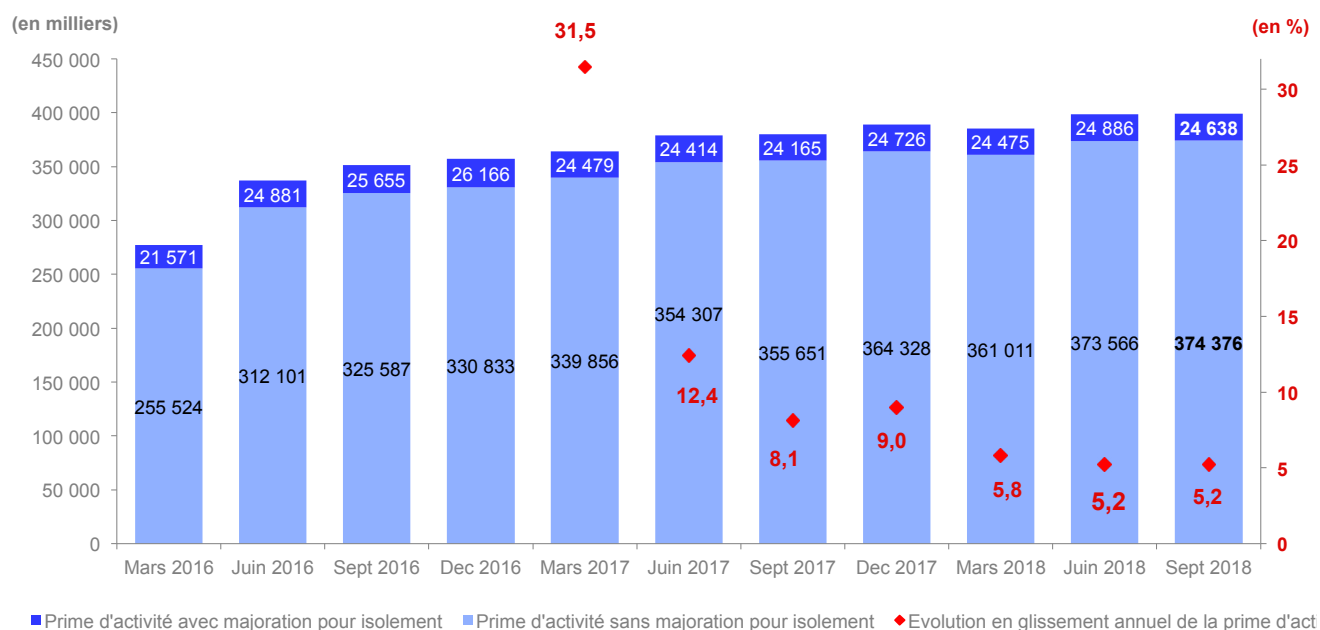
	mars-16	juin-16	sept-16	déc-16	mars-17	juin-17	sept-17	déc-17	mars-18	juin-18	sept-18
<b>Bénéficiaires de la prime d'activité</b>	<b>277 095</b>	<b>336 982</b>	<b>351 242</b>	<b>356 999</b>	<b>364 335</b>	<b>378 721</b>	<b>379 816</b>	<b>389 054</b>	<b>385 486</b>	<b>398 452</b>	<b>399 014</b>
avec au moins une bonification individuelle	249 485	306 113	319 803	328 082	333 971	347 070	349 507	359 590	355 419	365 807	368 292
avec majoration pour isolement	21 571	24 881	25 655	26 166	24 479	24 414	24 165	24 726	24 475	24 886	24 638
moins de 25 ans*	46 605	56 169	56 319	56 716	58 805	60 898	58 666	58 522	60 448	62 390	59 826
25 ans ou plus*	230 490	280 813	294 923	300 283	305 530	317 823	321 150	330 532	325 038	336 062	339 188

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2016, 2017, mars, juin et septembre 2018.

Lecture : Fin septembre 2018, le nombre d'allocataires franciliens de la prime d'activité âgés de 25 ans ou plus s'établit à 339 188.

\*âge du bénéficiaire direct.

Figure 1. Nombre de foyers franciliens bénéficiaires de la prime d'activité en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2016, 2017, mars, juin et septembre 2018.

Lecture : L'évolution en glissement annuel du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité en septembre 2018 s'établit à + 5,2 %.

de la première année avec + 8,1 % entre septembre 2016 et septembre 2017, qui correspondait à la montée en charge de la prestation. Cette progression est supérieure de 1,7 point à celle du national (1) (+ 3,4 %). Elle est toutefois contrastée selon les foyers percevant ou non une majoration de cette allocation, eu regard à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître.

Ainsi, si le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité avec majoration pour isolement connaît une augmentation modérée (+ 1,9 %) entre septembre 2017 et septembre 2018 (diminution de - 0,9 % au niveau national), le nombre de foyers sans majoration pour isolement augmente de + 5,3 %. Pour 15,0 % des foyers, l'allocataire est un jeune de moins de 25 ans. Le nombre de foyers dont le bénéficiaire direct est âgé de 18 à 24 ans ne progresse que de + 2,0 % en Île-de-France alors que les bénéficiaires âgés de 25 ans ou plus sont en hausse de + 5,7 % en un an.

Cet écart est moindre au niveau national : d'une relative stabilité pour les 18 à 24 ans, les bénéficiaires de plus de 25 ans augmentent de + 4,1 %.

Le public touché est large. En effet, en ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, l'ensemble des personnes couvertes par la prime d'activité s'élève à 868 800 fin septembre 2018 (+ 2 500 par rapport à juin 2018) (cf. tableau 2) ; ce qui représente 7,2 % de la population francilienne. En Seine-Saint-Denis, cette proportion atteint 11,6 % et à Paris 5,3 %.

Un bonus individuel, vise à encourager l'activité de chaque membre du foyer au-delà d'un mi-temps (versé à partir de 0,5 Smic) (2). Près de 368 300 foyers le perçoivent. Leur part reste relativement stable depuis la mise en œuvre de la prestation (92,3 % en septembre 2018) traduisant la poursuite du soutien à l'activité impulsé par cette bonification.

Tableau 2. Répartition des bénéficiaires de la prime d'activité, en Île-de-France, par département, au 30 septembre 2018

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Prime d'activité	55 011	36 342	64 761	40 647	41 985	34 773	36 533	39 573	349 625
Rsa socle + Prime d'activité	9 921	4 747	10 389	6 175	4 768	3 908	4 525	4 956	49 389
<b>Total Prime d'activité</b>	<b>64 932</b>	<b>41 089</b>	<b>75 150</b>	<b>46 822</b>	<b>46 753</b>	<b>38 681</b>	<b>41 058</b>	<b>44 529</b>	<b>399 014</b>
Avec au moins une bonification individuelle	56 567	37 776	69 119	43 070	44 456	36 738	38 789	41 777	368 292
Avec majoration pour isolement	2 641	2 250	4 646	3 086	3 398	2 525	3 018	3 074	24 638
<b>Evolution 30-06-2018/30-09-2018 (en%)</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>
Personnes couvertes par la Prime d'activité	116 251	84 527	187 147	103 760	100 053	80 868	92 041	104 128	868 775
Population couverte par la Prime d'activité	5,3	5,3	11,6	7,5	7,2	5,6	7,1	8,5	7,2

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2018 ; Insee, Rp 2016.

Lecture : Fin septembre 2018, le nombre d'allocataires parisiens de la prime d'activité s'établit à 64 932.

(1) Cazain, S., Berthoin, G., « Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité 2,70 millions à fin septembre 2018 », *Prime d'activité conjoncture*, n°11, décembre 2018.

(2) Il croît linéairement jusqu'à 0,8 smic, pour atteindre une valeur maximale de 67 euros par mois. Il reste constant jusqu'à l'extinction progressive des droits à la prestation.

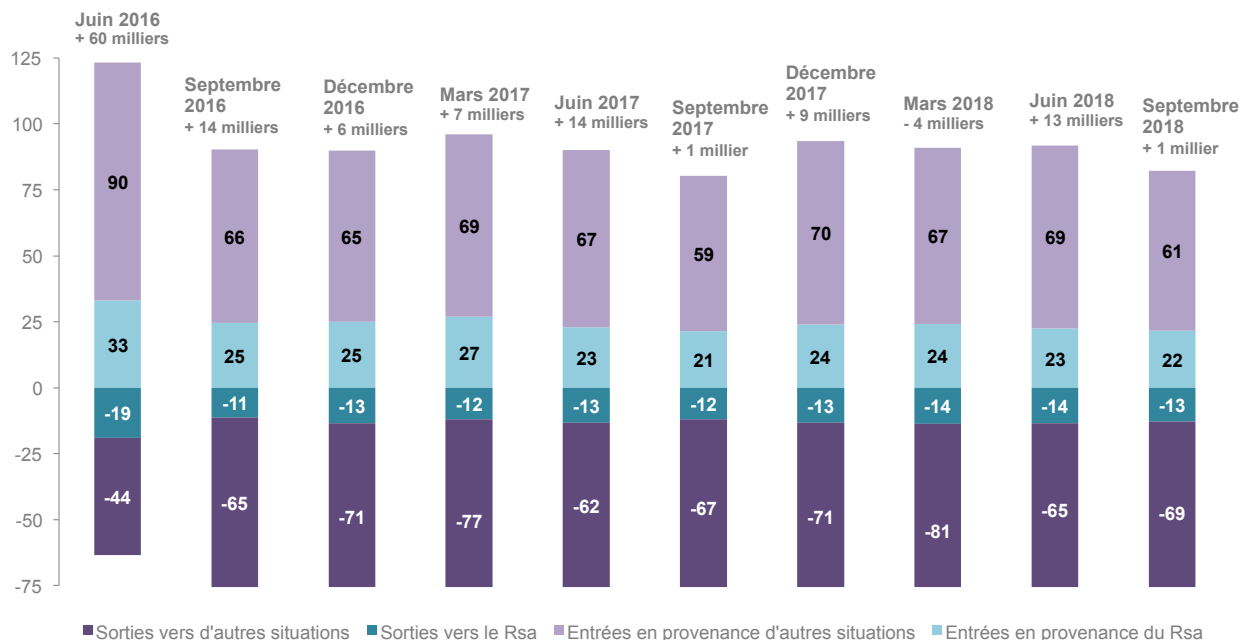
Le montant moyen de celles-ci s'élève à 52 euros par mois, soit du même ordre que les trimestres précédents.

L'incitation à la reprise d'une activité, se traduit aussi par le cumul du Rsa socle et de la prime d'activité. 49 400 foyers allocataires franciliens sont concernés par

de 20 euros et la baisse de la proportion des revenus pris en compte pour le calcul de la prime d'activité (qui passe de 62 % à 61 %), entrées en vigueur au 1er août 2018 ». (3)

À l'opposé, près de 81 700 foyers perdent le bénéfice de la prime d'activité alors qu'ils la percevaient

Figure 2. Nombre d'entrants et de sortants de la prime d'activité selon leur droit au Rsa (en milliers)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2016, 2017, mars, juin et septembre 2018.  
Lecture : Entre juin et septembre 2018, environ 82 300 foyers sont entrés dans la prime d'activité.

ce cumul, soit 12,4 % de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité.

Selon le focus départemental, Paris et les Hauts-de-Seine connaissent une légère diminution du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité sur le trimestre avec respectivement - 0,7 % et - 0,5 %, alors que l'Essonne est le seul département francilien à augmenter de + 1,0 %.

Cette évolution trimestrielle se déduit du nombre d'ouvertures de droit (entrées) d'un trimestre à l'autre par rapport à celui des sorties (cf. figure 2).

Fin septembre 2018, près de 82 300 foyers perçoivent la prime d'activité, alors qu'ils n'en bénéficiaient pas fin juin 2018. C'est près de 10 000 entrées de moins qu'au trimestre précédent (91 800). Plus du quart des bénéficiaires entrants (26,3 %) étaient allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) au trimestre précédent. Le nombre d'ouvertures de droit diminue ce trimestre, le nombre de bénéficiaires n'augmente donc pas, « suite à l'effet conjugué de la revalorisation exceptionnelle du montant forfaitaire

en juin et 15,6 % basculent dans le dispositif du Rsa. Le nombre de sorties est en nette augmentation par rapport au trimestre précédent (- 79 000) et se rapproche de celui des entrées.

Au cours de ce troisième trimestre 2018, les Caf d'Île-de-France ont versé 67,6 millions d'euros au titre de la prime d'activité. En glissement annuel, ces masses financières ont crû de + 6,6 % par rapport au troisième trimestre 2017, soit légèrement au-dessus des + 5,1 % d'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires de cette prestation. Le montant moyen de la prestation par bénéficiaire est donc plus élevé, soit 169 euros au cours de ce trimestre.

Il est à noter qu'à partir du mois d'octobre, et progressivement, ces effets vont se combiner à l'impact de l'augmentation du salaire net, à la suite de la baisse des cotisations sociales. Ceci conduira « mécaniquement » à une diminution de la prime d'activité. Toutefois, les modifications du mode de calcul de la prime d'activité combinées à la baisse des cotisations sociales conduiront à augmenter le revenu disponible des bénéficiaires de la prime d'activité pour l'ensemble des configurations familiales.»

(3) Cazain, S., Berthoin, G., « Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité 2,70 millions à fin septembre 2018 », *op.cit id.*

## Qu'est-ce que la prime d'activité ?

Lancée dès 2016, dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS), la prime d'activité soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant l'incitation au maintien dans l'emploi ou à la reprise d'une activité. C'est un complément de revenu mensuel, versé aux actifs dès 18 ans, qu'ils soient salariés ou indépendants. Se substituant à la Prime pour l'emploi (PPE) et au volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa), ce complément de revenu est plus ciblé, la composition familiale et les ressources perçues par l'ensemble des membres du foyer étant prises en compte dans le calcul du montant de la prestation. Prestation simplifiée, demandée au travers de démarches allégées, son montant est stable sur trois mois rendant le revenu disponible du foyer plus prévisible, et moins incertaine une situation qui au demeurant peut être fragile. ■

Delphine Guérin  
Ctrad – Caf en Île-de-France